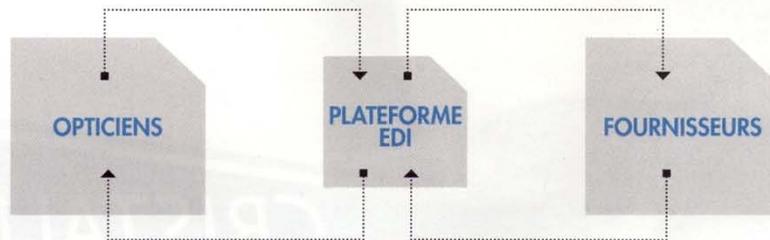


Article paru dans **Bien Vu** de **Novembre 2009** (page 56)

Mon Magasin | *Transmissions*



Plus de 50% des commandes passent par l'électronique

LE SECTEUR DE L'OPTIQUE EST À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE.
Il en est de même dans les échanges électroniques entre opticiens et fournisseurs. La filière est aujourd'hui en cours d'expérimentation pour l'adoption des standards de l'ONU en matière d'e-business. Quels avantages allez-vous en tirer ?

Avec plus de 90% de facturation électronique, plus de 50% de commandes électroniques, les opticiens sont des adeptes des échanges en Edifact depuis de nombreuses années. Le volume croît chaque année d'environ 35%. En un an, le pourcentage d'échanges est passé de 46 à plus de 50%. Les échanges de données

sont devenues au cours des cinq dernières années, indispensables à la filière", assure Jean-Gabriel Josse, président de l'association EDI-Optique. Tout comme l'automobile ou les industries lourdes, et ce malgré la petite taille de ses sociétés, l'optique est arrivée à standardiser et à déployer ces échanges avec une grande partie des acteurs de la filière*. Tous les métiers de l'optique ne sont pas au même niveau

de diffusion de leurs catalogues. Ainsi, les verriers, à l'origine de l'association, les ont depuis longtemps mis en ligne et aux nouveaux standards. Pour des raisons pratiques, les laboratoires de contactologie et les lunetiers ont été moins prompts à faire figurer leurs produits. Pourquoi ? "Les références sont plus nombreuses avec des mises à jour lourdes à gérer. Ils y viennent de plus en plus mais surtout pour les commandes en réassortiment", répond Jean-Christophe Leroy, directeur du programme EDI-Optique. Toutefois, on note un fort développement du service de commande en ligne sur les sites de ces fournisseurs: "Ce qui nous oblige à enregistrer deux saisies, une sur le site et une pour la transmission par EDI", souligne Christophe Collet, opticien à La Châtre dans l'Indre.



«Le volume des échanges électroniques croît chaque année d'environ 35%».

QUE VA APPORTER LA NOUVELLE NORME EBXML ?

EDI-Optique a décidé de s'appuyer sur les nouvelles normes e-business de l'ONU. Elle est labellisée par le plan gouvernemental TIC-PME 2010 qui vise à favoriser les échanges électroniques dans une vingtaine de filières en France, dont l'optique. "Ces normes sont maintenant stabilisées, assure Jean-Christophe Leroy, elles vont permettre d'améliorer la flexibilité du système. Les intervenants, opticiens et fournisseurs, gagneront en réactivité et en productivité".



Un an de tests

PLACE À L'EXPÉRIMENTATION

Pas d'improvisation. Les "pilotes" ont démarré en mai 2009 avec des éditeurs de logiciels, des verriers, des lunetiers et des laboratoires de contactologie. La mise en œuvre technique dans une centaine de magasins commencera en janvier 2010. Les résultats sont attendus en mai prochain.

*L'association EDI-Optique regroupe 55 fabricants, distributeurs et fournisseurs de services dans le domaine de l'optique. **44 membres : Éditeurs de logiciels, verriers, lunetiers, laboratoires de contactologie, groupements et centrales d'achat

